

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 19 décembre 2023
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	07 décembre 2023	07 décembre 2023

N° délibération	Objet
2023-075	Avis sur le projet de SCoT du Pays Centre Ouest Bretagne

Le dix-neuf décembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMNER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Par délibération en date du 16 octobre 2023, le comité syndical du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du pays Centre Ouest Bretagne. Conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT est transmis, pour avis au préfet, aux collectivités et aux personnes publiques associées.

Les grands objectifs du SCOT sont les suivants :

- Organiser un territoire maillé autour de la ville-centre de Carhaix et des bassins de vie de proximité
- Contribuer à la cohésion sociale en organisant la proximité des équipements et services
- Organiser les mobilités dans le territoire et vers les territoires extérieurs (transport en commun, routes, rail, circulation douces...)
- Organiser l'urbanisation pour préserver et valoriser les paysages
- Moderniser le parc de logements ancien, pour valoriser ce patrimoine et améliorer sa performance énergétique
- Positionner le territoire comme une terre d'excellence en matière de technologies numériques
- Créer les conditions de développement économique dynamique et qui profite à l'ensemble du territoire
- Contribuer au développement du tourisme et de la culture, en mettant en valeur les atouts qui fondent l'attractivité du territoire et en organisant la capacité d'accueil
- Favoriser la pérennité des activités agricoles et l'innovation dans les activités agroalimentaires
- Créer les conditions d'un développement durable du territoire, notamment en :
 - Développant des filières économiques dans les différents champs du développement durable (écoconstruction, énergies renouvelables, etc.),
 - Sécurisant la ressource en eau de qualité,
 - Organisant le traitement et la valorisation des déchets.

Vu les débats PADD et PAS ainsi que la concertation publique effectuée tout au long de l'élaboration du SCoT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 7 abstentions (Coralie Jezequel, Georges Morvan, André Paul, Jean Le Gac, Jean-Yves-Crenn, Eric Gonidec, Maryvonne Le Guillou) émet un avis favorable au le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Centre Ouest Bretagne.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,



The image shows a circular stamp of the Communauté de Communes Monts d'Arrée. The stamp contains the following text: 'MONTS D'ARRÉE COMMUNAUTÉ', 'Siège', '12, rue de la Concorde du Faou', 'LE GORREFFRET', and '29530'. To the left of the stamp, there are two handwritten signatures. The top signature is in black ink and appears to be 'J. Le Gac'. The bottom signature is in blue ink and appears to be 'A. Holland'.